

Titre de l'action : Entretenir une truffière, soins culturaux

Objectifs visés :

- Acquérir les connaissances nécessaires au suivi et à l'entretien d'une truffière afin d'obtenir une production optimale

Les modes de validation (diplômant, certifiant, non certifiant) :

- Autoévaluation des acquis en début. Autoévaluation et feedback en cours et fin de formation
- Attestation de formation
- Attestation des acquis

La durée de l'action exprimée a minima en heures :

- Une session de 3 journées (21h) du **03 au 05 mars 2025**

La voie de formation : formation continue

Les modalités d'alternance, le cas échéant : sans objet

Les modalités pédagogiques :

- Apports théoriques en salle et sortie terrain avec diagnostic

Les contenus principaux de la formation :

- Maîtrise des végétaux : compétition herbacée et impacts ; stratégies de développement de la végétation herbacée, les techniques et les outils
- Travail du sol : pourquoi et comment travailler le sol, les techniques et les outils, les périodes d'intervention.
- Taille, arrosage, fertilisation, ré-inoculation
- Sortie sur une truffière en production
- Maladies, rongeurs, aléas climatiques

Le dispositif d'évaluation de l'action :

- Enquête de satisfaction & Tour de table en fin de formation

Le public ciblé :

- Toute personne ayant une truffière en production

Les prérequis :

- Avoir suivi la formation « créer une truffière »

Les conditions d'inscription : être majeur

Les frais pédagogiques éventuels : 525 € net de taxe

L'information sur la rémunération et les financements :

- Pour bénéficier d'un financement VIVEA, ou par la Région Grand Est (sous réserve d'être adhérent d'une association affiliée FFT), la date limite de dépôt du dossier d'inscription est d'environ 1 mois avant le début de session.
- Possibilité de prise en charge individuelle ou employeur et/ou par un Opérateur de Compétences.
- Cette formation n'est pas éligible au CPF (Compte Personnel de Formation). Elle ne bénéficie pas de prise en charge du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté.
- Frais d'inscription : **75€** à la charge du participant quel que soit le mode de financement sollicité ainsi que les frais de restauration de **4,75€/jour**.

Les modalités de sélection des demandeurs le cas échéant :

- Envoi au plus tard 1 mois avant le début de session du devis validé et du bulletin de pré-inscription complété

Les délais d'accès à l'action :

- Cette formation ouvrira à partir de 15 inscrits confirmés 15 jours avant le premier jour de la session

La personne ou fonction à contacter :

- Madame MORALES Anaïs au 03 25 43 75 73 – cfppa.crogny@educagri.fr